

Ploufragan, le 24 octobre 2019

COMPTE RENDU DE LA REUNION CD.DAP AVEC LES CLUBS DU LUNDI 9 SEPTEMBRE

Membres CD.DAP présents : Mesdames Nathalie FAUBERT et Sophie MAUSOLE. Mr Jean Paul COURCOUX.

Benoît BARBIER (CTD.DAP)

Absents excusés : Mme Rachel BOISHARDY. Messieurs Alain LALLART et Daniel LEFEVRE.

Clubs présents : Dinan Léhon Fc - Futsal Club Barnabéen – St Brieuc Fc Briochin – Us Plouguernevel – Union St Carreuc Henon – Lanrodec Celtics Futsal – Guingamp Futsal - St.Brieuc Futsal - Cs Merdrignac As Plelo - Us.Plessala - Us Erquy.

Clubs absents : Plédran GSS - Fc.Loudéac St Bugan Quintin le bivouac. St.Brieuc Gazelec sports.

Arbitres présents : Jean Paul TRECULT - Jean Luc BLEVIN - Rida CHAOUKI.

Situation des clubs :

Fusion absorption : 100 % Collégue et St Carreuc Futsal, le nouveau club devient ST.BRIEUC FUTSAL CLUB BRIOCHIN et l'équipe 1 évoluera en R1 futsal.

Mise en sommeil : ASC SOURDS ST.BRIEUC. PST PLELO FUTSAL. USA PAIMPOL- PLOUEZEC.

Nouveaux clubs : GUINGAMP FUTSAL, LANRODEC CELTICS FUTSAL, QUINTIN LE BIVOUC.

Clubs rejoignant les championnats futsal : AS PLELO, DINAN-LEHON FC.

En début de réunion, Jean Paul COURCOUX excuse le président FEMENIA qui ne pourra être présent à cette réunion.

Benoît BARBIER, CTD DAP et Jean Paul COURCOUX présentent un diaporama et donnent des explications sur les nouvelles compétitions qui vont être proposées cette saison en U15 et U18 G. Un créneau sera exigé pour les clubs qui s'engageront dans ces compétitions. Concernant la coupe région Bretagne SF, cette compétition sera identique à celle des Seniors Masculin, à savoir qu'en fonction du nombre d'équipes engagées, chaque district devra organiser des rencontres lors des premiers tours par match à élimination directe et ensuite il sera procédé à un tirage régional intégral afin de présenter 2 équipes pour la finale.

Championnat R1 futsal :

Des explications sont données sur la nouvelle formule championnat à 12 équipes réparties en 2 poules de 6 équipes en 1ère phase et les modalités pour la 2ème phase avec les équipes classées aux 3èmes places de chaque poule qui seront en R1 et les équipes classées 4ème, 5ème et 6ème de chaque poule qui se retrouveront en R2. En fin de saison l'équipe classée 1ère de la R1 sera proposée par la ligue de Bretagne pour disputer les barrages d'accèsion à la D2 nationale. En

District de Football des Côtes d'Armor

3 allée du Haut Champ – BP 8 – 22440 PLOUFRAGAN

Tel : 02.96.76.10.10 – Télécopie : 02.96.76.10.18.

secretariat@foot22.fff.fr



R2 les équipes classées 5ème et 6ème seront rétrogradées en district et seront remplacées par les 2 équipes vainqueurs des barrages de District. Les équipes classées 3ème et 4ème affronteront les 2 équipes sorties battues des barrages de districts. Les vainqueurs de ces 2 matches seront en R1 pour la saison 2020/2021.

A noter que la R1 2019/2020 est composée de 1 équipe du 22, 3 équipes du 35, 4 équipes du 29 et 4 équipes du 56.

Doubles licences autorisées :

2019/2020 : 8

2020/2021 : 6

2021/2022 : 4

Coupe nationale :

14 équipes engagées soit + 1 par rapport à la saison 2018/2019. Les 2 premiers tours se dérouleront dans chaque district. Début de la compétition le 4 octobre. Les équipes de R1 ne sont pas concernées par le 1^{er} tour.

Coupe région Bretagne :

10 équipes engagées soit + 1 par rapport à la saison 2018/2019. Un tour de mise à niveau ainsi que les 1/16ème de finale se dérouleront par district. Les 1/16ème de finale sont fixés 17 janvier 2020.

A ce jour ne sont pas engagés: ST BRIEUC FUTSAL, ST BRIEUC GAZELEC SPORTS, LANRODEC CELTICS FUTSAL.

Championnat D1 :

Le championnat comptera 10 équipes et débutera le 18 septembre.

Composition du groupe :

FC.ST.BUGAN-LOUDEAC 1, ST.BRIEUC FC BRIOCHIN 2, CS.MERDRIGNAC 1, US.PLOUGUERNEVEL 1, PLEDRAN GSS 1, US.PLESSALA 1, AS.PLELO 1, GUINGAMP FUTSAL 1, ST.BRIEUC FUTSAL 1, DINAN-LEHON FC 1.

Championnat D2 :

Le championnat comptera 11 équipes et débutera le 18 septembre.

Composition du groupe :

ST BRIEUC FC BRIOCHIN 3, ST.BRIEUC FC BRIOCHIN 4, ST BRIEUC FUTSAL 2, ST BRIEUC FUTSAL 3, GUINGAMP FUTSAL 2, LANRODEC CELTICS FUTSAL 1, ST BARNABE FUTSAL 1, ST BRIEUC GAZELEC SPORTS 1, QUINTIN LE BIVOUAC 1, PLEDRAN GSS 2, FC.ST BUGAN-LOUDEAC 2.

Coupe départementale :

12 équipes engagées :

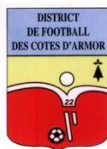
FC ST BUGAN LOUDEAC 1, ST BRIEUC FC BRIOCHIN 2, CS.MERDRIGNAC 1, US PLOUGUERNEVEL 1, PLEDRAN GSS 1 - US.PLESSALA 1 – AS PLELO 1 - GUINGAMP FUTSAL 1 – ST BRIEUC FUTSAL 1 – ST BARNABE FUTSAL 1 - DINAN-LEHON FC 1 – FC PLELAN-VILDE-CORSEUL 1.

District de Football des Côtes d'Armor

3 allée du Haut Champ – BP 8 – 22440 PLOUFRAGAN

Tel : 02.96.76.10.10 – Télécopie : 02.96.76.10.18.

secretariat@foot22.fff.fr



Il est demandé aux clubs de QUINTIN LE BIVOUAC et ST BRIEUC GAZELEC SPORTS de confirmer leurs engagements.

Début de la compétition le 16 octobre. Il est rappelé que les frais d'arbitrage seront à répartir entre les équipes. Les 3^{èmes} journées se dérouleront par poule après tirage au sort et les matches seront à élimination directe à partir des 1/4 de finale.

Homologation des salles :

Un rappel est fait aux clubs afin que leur salle soit homologuée, pour ce faire il faut prendre contact avec le district qui vous dirigera vers la commission des terrains. Attention car en cas de non homologation de la salle utilisée, à partir des tours de coupe régionaux les rencontres seront inversées.

Formations Futsal :

Une formation futsal découverte va être proposée, voir sur le site de la Ligue de Bretagne dans la rubrique formations où vous aurez accès aux différentes informations.

Arbitrage_:

Pour les matches de championnat D1 et D2 il n'y a pas d'arbitre de désigné, certains clubs demandent systématiquement 1 arbitre afin que les rencontres se déroulent dans les meilleures conditions possibles. La commission ne peut pas imposer que les frais d'arbitrage soient à répartir entre les 2 clubs mais il serait tout de même souhaitable que cela puisse se faire. Concernant les demandes d'arbitres, il est possible de le faire via footclub.

Information importante :

Toute demande de report de rencontre sera refusée, toute rencontre non disputée du fait du club recevant ou visiteur sera donnée perdue par forfait au club fautif.

N'oubliez pas d'utiliser la FMI pour vos rencontres et de saisir vos résultats.

Fin de la réunion à 21H.

Le Président et secrétaire de séance.
Jean Paul COURCOUX